



JOURNÉE
INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES

**QUINZAINÉ
DES FEMMES**
EXPO - ANIMATIONS - CONFÉRENCE



« Prise en charge de la santé
sexuelle des femmes. Une éthique
en pratique : les exemples de l'IVG
et de la contraception »

INVITATION

à la conférence de Caroline Watillon et
Isabelle Bomboir
le mardi 18 février à 20h00

au Centre culturel de Philippeville - rue de France 1a
Infos : 071/66.23.02 - Gratuit

Depuis longtemps, la santé sexuelle des femmes est soumise à un contrôle autoritaire et moralisateur puissant et il est aujourd'hui nécessaire que les médecins affirment leur volonté de faire bouger les lignes. Quelle est leur part de pouvoir d'agir en la matière ? Et quelles sont les responsabilités du législateur, des universités et des hôpitaux ? Comment amener des médecins qui ne sont pas militant·e·s – féministes et « de gauche » – sur les terrains de la contraception et de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ? Enfin, en quoi prendre en charge les demandes d'avortement répond à la fois à une question éthique et à une autre de santé publique ?

Sur le plan politique et idéologique, la fertilité des femmes et leur accès aux droits sexuels et reproductifs ont toujours été des enjeux de pouvoir et de domination. Ainsi, en 1923, la Belgique adoptait une loi pour interdire la contraception et il fallut attendre 1973 pour que sa publicité soit autorisée. Encore actuellement, l'accès à la contraception se voit limité, par exemple par le refus de permettre aux professionnel·le·s des centres de planning familial de délivrer la pilule d'urgence.

Par ailleurs, le droit à l'IVG est souvent bafoué ou menacé. En Belgique, il y a un peu plus d'un an la loi relative à l'IVG a été révisée : l'interruption volontaire de grossesse n'est plus dans le code pénal. Pourtant, les femmes et les médecins risquent toujours des sanctions pénales, ce qui contribue à restreindre les conditions d'accès les plus déterminantes et de culpabiliser les femmes qui ont recours à l'avortement. Et puis, que dire de la pénurie de médecins qui pratiquent des IVG ou encore de certaines facultés de médecine où les mots « interruption volontaire de grossesse » ne sont jamais prononcés dans les auditoires ?

Sur ces deux thématiques et en regard du contexte, quelle est la marge de manœuvre des professionnel·le·s de la santé ? Caroline Watillon, parlera des entraves à la prise en charge des demandes de contraception et d'avortement dans une approche généraliste et globale. Isabelle Bomboir, nous parlera de sa pratique qu'elle veut bienveillante et qu'elle s'efforce de transmettre.

Par Caroline Watillon, chargée de mission à la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial, référente IVG et contraception et Isabelle Bomboir, médecin généraliste (city planning, CPS d'Ixelles et dans les centres de planning familial de Watermael-Boisfort et de Courcelles). Administratrice au Groupe d'Action des Centres Extra-hospitaliers Pratiquant l'Avortement (GACEHPA).